



Le parrain

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Votre cotisation 2019 : Adulte 1^{er} membre - Adulte Suivant - Jeunes-14-18 ans (Entourez la formule choisie)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de valorisation du parrainage.

Signature du parrain :

Le filleul

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Votre cotisation 2019 : Adulte 1^{er} membre - Adulte Suivant - Jeunes-14-18 ans (Entourez la formule choisie)



Conditions de valorisation du « parrainage » saison été 2019 :

- 1) Le parrain participant à l'opération Parrainage devra communiquer les coordonnées exactes de la personne désirant adhérer au Kain Tennis Club pour la saison été 2019 (voir coupon).
- 2) Le parrain doit avoir été affilié au Kain Tennis Club l'année précédente (2018).
- 3) Seul un membre ayant souscrit une cotisation adulte, adulte suivant, ou jeune 14-18 ans, peut être parrain ou filleul.
- 4) Le filleul ne doit pas avoir été inscrit au Kain Tennis Club durant les 2 dernières années (2017 et 2018) que ce soit sous forme de cotisation au club ou sous forme d'inscription en tant qu'élève de l'école.
- 5) Les cotisations du parrain et du filleul doivent être réglées en tant que cotisation normale (ou prix réduit si paiement anticipé) avant la date de clôture de l'opération.
- 6) Le règlement du parrainage interviendra dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'opération (15/6/2019), après vérification du respect de toutes les conditions du règlement, par remboursement de 15 euros au parrain et 15 euros au filleul.
- 7) Un membre peut être parrain de plusieurs filleuls et donc bénéficier de 15 euros de remboursement par filleul.